

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Etablissement français du sang

**Décision DS n° 2009-47 du 18 août 2009 portant délégation de signature
à l'Etablissement français du sang**

NOR : SASO0931077S

Le président de l'Etablissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le code des marchés publics ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine DESSEIN, directrice générale, M. Antoine COULONDRE, directeur des achats, reçoit délégation à l'effet de signer les décisions de sélection des candidats dans le cadre des procédures de marché.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.
Fait à Saint-Denis, le 18 août 2009.

Le président,
Pr G. TOBELEM